

Envoi : 19/06/2018
Réception par le Préfet : 19/06/2018
Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-2-1

Séance du vendredi 15 juin 2018

**PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AUX TRAVAUX PRESCRITS SUR LES
HABITATIONS DE TROIS PARTICULIERS SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU
PPRT DES ENTREPRISES RHODIA-OPÉRATIONS, BUTACHIMIE ET BOREALIS
PEC-RHIN A CHALAMPÉ**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention relative au Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habitat Privé dans le Haut-Rhin » 2012-2017 signée en date du 23 mai 2012,
- VU l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 signé en date du 16 décembre 2017,
- VU la convention portant sur le suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin sur la période 2015/2017 signée entre CITIVIA SPL et le Département du Haut-Rhin en date du 31 décembre 2014,

- VU l'avenant n°3 à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Privé dans le Haut-Rhin pour le premier semestre 2018 approuvé par délibération du Conseil départemental n° CD-2017-6-10-1 du 8 décembre 2017,
- VU la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Prévention des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015 et son avenant n°1 en date du 8 février 2018,
- VU la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015,
- VU le Plan de Prévention des Risques Technologiques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut approuvé par arrêté préfectoral n°2014099-0003 du 9 avril 2014,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'autoriser la déconsignation des sommes suivantes :
 - o 125,75 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des dépôts et consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par la propriétaire concernée (Madame Christine GOUNAUD) pour l'habitation sise 2 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealys PEC-Rhin à Chalampé ;
 - o 1 358,44 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des dépôts et consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par les propriétaires concernés (Monsieur et Madame Marcel RAUCH) pour l'habitation sise 11 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealys PEC-Rhin à Chalampé ;
 - o 1 061,45 € TTC du compte de consignation qui a été ouvert à la Caisse des dépôts et consignations (en application de la convention d'organisation de l'accompagnement des riverains pour les travaux prescrits sur leurs habitations par le Plan de Prévention des Risques des sociétés Rhodia-opérations, Butachimie et Boréalys PEC-Rhin sur le territoire des communes de Bantzenheim, Chalampé, Ottmarsheim et Rumersheim-le-Haut en date du 15 juillet 2015), afin de permettre la réalisation des travaux par la propriétaire concernée (Madame Fabienne RAUCH) pour l'habitation sise 24 rue de la Réunion à Chalampé. Ces travaux sont prescrits par le Plan de Prévention des

Risques Technologiques des entreprises Rhodia-opérations, Butachimie et Borealis PEC-Rhin à Chalampé ;

Précise que ces déconsignations feront l'objet d'une régularisation par mouvement d'ordre en dépense d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 20422 programme H221 service 541 et en recette d'investissement sur le chapitre 041 fonction 72 nature 275 programme H221 service 541.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité